



**ROYAUME DU MAROC
DÉCLARATION DE S.E M. MOHAMED BASRI, AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU MAROC AUPRÈS DE
L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES
A LA CENT DEUXIEME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF
11– 14 juillet 2023**

**Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Excellences,
Cher(e)s collègues,**

Au nom de la délégation du Royaume du Maroc, je voudrais féliciter S.E. l'Ambassadeur et Représentant Permanent de la Roumanie, M. Lucian Fătu, à l'occasion de son élection à la présidence du Conseil exécutif. Nous sommes convaincus que vos qualités professionnelles et personnelles conduiront nos travaux à de fructueuses conclusions.

Je voudrais saluer le Directeur Général de l'OIAC, S.E M. Fernando Arias, pour son dévouement et son professionnalisme, et le remercier pour son rapport complet et instructif. Je voudrais également remercier les membres du Secrétariat Technique pour leurs efforts soutenus, ainsi que les Vice-Présidents du Conseil pour leurs rapports respectifs.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration du Groupe africain, prononcée par le Coordinateur S.E. M. Francis Kotia, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République de Ghana et à celle du Mouvement des Pays Non Alignés et de la Chine, prononcée par S.E. M. Rahman Mustafayev, Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Azerbaïdjan.

Monsieur le Président,

Le Maroc réitère son appel pour la continuation des efforts visant le renforcement des capacités des États parties, en particulier en Afrique et ce, afin d'assurer une mise en œuvre équilibrée et optimale de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques (CIAC). L'importance accordée aux activités de renforcement des capacités doit demeurer une priorité de notre Organisation, laquelle permettra aux États Parties de s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de la Convention et de contribuer de manière efficace et efficiente à la lutte contre la prolifération de la menace chimique dans le monde.

Dans ce sens, le Maroc réitère son appui à la 6^{ème} phase du Programme pour l'Afrique 2023-2025 et soutient les objectifs ambitieux identifiés, visant à renforcer, à améliorer et à faire progresser les capacités des États parties africains, afin d'assurer une meilleure mise en œuvre la Convention.

A cet effet, ma délégation se félicite de la dernière réunion du Comité Directeur du Programme Afrique, tenu le 26 juin dernier, laquelle a constitué une occasion intéressante ayant permis de s'enquérir sur l'état d'avancement du Programme Afrique et des progrès réalisés, au regard des objectifs identifiés.

Ma délégation réaffirme son engagement en faveur de la réalisation des objectifs à court et à long terme de ce Programme. Un financement durable et stable du Programme pour l'Afrique demeure un gage de réussite à la faveur de notre Organisation.

Monsieur le Président,

La délégation du Maroc demeure convaincue quant à la perspective positive concernant la mise en œuvre de la CIAC, notamment à la lumière des aspects suivants:

- Le lancement effectif des activités du nouveau Centre ChemTech, ce qui reflète les efforts continus entrepris par le Secrétariat pour renforcer davantage la capacité d'analyse, le renforcement des capacités et les échanges des meilleures pratiques, au service des États parties, principalement en Afrique. Ma délégation reste convaincue que ce Centre, qui constituera une plateforme scientifique d'excellence, mérite un financement stable et pérenne, à partir du budget ordinaire, en vue de contribuer à la réalisation efficiente des objectifs de la CIAC.
- L'engagement du Secrétariat à renforcer les capacités des États parties concernant l'utilisation pacifique de la chimie et la nécessité d'accompagner davantage les États parties africains à travers un programme sur mesure, en favorisant la coopération internationale et en encourageant le transfert de connaissance dans les domaines de l'utilisation pacifique de la chimie;
- Le soutien continu du Secrétariat pour accompagner des États parties africains à établir des laboratoires désignés, en témoignent les multiples cours et formations pour renforcer les capacités des laboratoires ou encore par le programme de jumelage entre laboratoires.
- Les progrès enregistrés lors des travaux de la Cinquième Conférence d'Examen de la CIAC, concernant notamment les thématiques pour lesquelles un consensus s'est dégagé et devant contribuer à la mise en œuvre optimale de la CIAC;

Ma délégation réaffirme l'intérêt particulier accordé par le Maroc à la coopération Sud-Sud en matière de renforcement des capacités et d'échange de bonnes pratiques, visant la mise en œuvre des dispositions de la Convention et encourage le Secrétariat à continuer d'apporter son soutien à cet égard.

Dans ce sens, nous soulignons l'importance de renforcer le programme de Tutorat/Partenariat principalement au profit de l'Afrique, pour assurer davantage le transfert de connaissance et d'expertises entre les États parties et nous encourageons le Secrétariat à élargir la portée de ce programme visant l'assistance et la protection contre les armes chimiques, pour inclure également d'autres domaines relatifs à la mise en œuvre de la Convention.

C'est ainsi que le Maroc se félicite du programme de Tutorat/Partenariat, initié avec la Mauritanie, avec le soutien du Secrétariat de l'OIAC, marqué par deux visites effectuées par les autorités nationales de la Mauritanie et du Maroc dans les deux pays respectifs. Ce programme a permis d'établir des échanges d'expériences et de bonnes pratiques, visant à rehausser le niveau de mise en œuvre de la Convention, à promouvoir ses objectifs et à consolider l'architecture multilatérale du Désarmement et de la Non-prolifération.

Dans le cadre de la coopération internationale, ma délégation se félicite de l'organisation au Maroc, depuis l'année dernière, conjointement avec le Secrétariat de trois formations importantes, à savoir un Programme de formation et d'éducation sur les usages pacifiques de la chimie pour les jeunes, une formation sur la Préparation des Hôpitaux aux incidents chimiques HOSPREP et un Cours de base sur la protection contre les armes chimiques pour les États parties d'Afrique.

Monsieur le Président,

Le Maroc souhaite exprimer, avec la plus grande fermeté, sa condamnation de l'emploi des armes chimiques par quiconque, où que ce soit, en toute circonstance et pour n'importe quelle raison. Pour l'avènement d'un monde libéré à jamais des armes chimiques, qui demeure notre objectif stratégique commun, mon pays réitère son appel aux États parties pour continuer à œuvrer dans un esprit d'unité et faire prévaloir le dialogue constructif afin de protéger la norme, de renforcer l'unité et l'intégrité de l'Organisation et de consacrer sa nature technique.

Ma délégation a pris note des derniers rapports communiqués par le Directeur Général et par l'Équipe d'évaluation des déclarations concernant la Syrie et encourage la continuation d'un dialogue constructif entre la Syrie et le Secrétariat Technique, pour la mise en œuvre optimale des dispositions de la Convention et des décisions pertinentes à ce sujet, ainsi qu'en vue de résoudre toutes les questions qui demeurent en instance.

Monsieur le Président,

Conscient que la menace de l'usage d'agents chimiques, en tant qu'arme, par des acteurs non-étatiques, constitue une atteinte sérieuse à la sécurité des États parties, ma délégation soutient les efforts accomplis dans le cadre du Groupe de travail à composition non-limitée sur le terrorisme, présidé par M. Vusimuzi Madonsela, Ambassadeur, Représentant Permanent d'Afrique du Sud.

A cet effet, ma délégation encourage le Secrétariat à continuer les efforts pour apporter le soutien nécessaire permettant, notamment le renforcement des capacités des États Parties, en particulier africains, pour pallier la menace sérieuse relative à l'acquisition ou à l'usage d'armes chimiques par des acteurs non-étatiques et des groupes terroristes y compris la mise à profit, par ces groupes, des développements technologiques, notamment l'utilisation des drones à des fins de terrorisme chimique.

En vous remerciant, je souhaite que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de la 103^{ème} session du Conseil Exécutif.